

Micronmax : le désastre peut être évité !

Cet automne sera-t-il le dernier pour les salariés de Micronmax à Dieuze, en Moselle ? Il est en tout cas celui d'une potentielle fermeture, depuis qu'ils ont appris par le CSE du 6 septembre la demande de placement en redressement judiciaire de leur entreprise. Le risque d'un PSE qui pourrait concerner près de la moitié à la totalité des effectifs est bien réel. Pour notre organisation, une telle issue est inacceptable, car Micronmax, spécialiste des Paliers Hydrauliques, a le potentiel pour rebondir.

Malgré la perte de clients historiques du fait des errements de son ex-proprétaire, le fonds d'investissements Teak Capital, malgré la faiblesse du carnet de commandes, malgré une réduction de sa taille au fil des repreneurs ces dernières années, Micronmax reste détentrice de savoir-faire uniques et d'un solide outil industriel, mais dispose surtout de la capacité à proposer de nouveaux produits pour de nouveaux marchés. Pour FO Métaux, il est essentiel de pérenniser le site et ses emplois par de sérieux investissements au service d'une véritable stratégie industrielle qui fait pour l'instant défaut. C'est à ce prix que Micronmax pourra partir à la conquête de nouveaux clients et renouer avec le développement, ce qui aurait pu être fait bien plus tôt si le plan de continuation proposé par le CSE le 1^{er} juin 2022 avait été suivi.

Le sort des salariés sera fixé par le tribunal de commerce lors d'une audience le 17 septembre. Avec le soutien de notre Fédération et de l'USM 57 et de l'UD FO 57, ils feront tout pour ne pas voir l'entreprise fermer ses portes.

Paris, le 12 septembre 2024

Contacts :

Abdrahim BENKADA : Délégué syndical FO - Tél : 06.31.99.54.67

Christophe OURY : Secrétaire du CSE - Tél : 06.03.02.09.23

Géraldine NIVON : Secrétaire fédérale en charge du secteur de la Mécanique - Tél : 06.67.12.73.28